

# LIVRET D'ACCUEIL ETUDIANT

---

2021/2022

---

Lycée Carriat  
Bourg-en-Bresse



---

# Le mot du Proviseur

Bonjour à tous,

Bienvenue à tous les étudiants du lycée Carriat.

Vous êtes environ 350 pour cette rentrée scolaire inscrits dans des formations différentes (tertiaires, industrielles), des statuts différents (formation initiale ou apprentissage) et vous intégrez un établissement scolaire qui accueille déjà plus de 1800 élèves des voies générales, technologiques et professionnelles.

Notre lycée est ainsi riche de ses composantes et vous faites donc partie intégrante de cette richesse !

Une difficulté majeure reste d'appréhender votre position d'étudiant dans le cadre d'une structure scolaire du secondaire. Cela n'est pas chose aisée mais nous vous faisons confiance ainsi qu'au BDE pour construire un espace de travail et de vie « d'étudiant » tout en respectant le cadre de fonctionnement « lycéens ». (obligation de présence et de ponctualité)

La dynamique est là, Mme Guillemot proviseure adjointe, les professeurs référents de chaque BTS, les CPE, tout le monde est disponible pour accompagner cette vie étudiante au cœur du lycée.

Il y a un chemin à construire au lycée Carriat sur le travail et la vie étudiante : des animations à créer, des espaces de rencontre etc...

A vous tous de vous emparer de ce beau projet qui doit à terme vous accompagner dans votre réussite aux examens.

« Bien vivre pour bien réussir au lycée » est l'esprit qui régit le projet du lycée Carriat.

A vous de vous en emparer !

Bonne année scolaire que l'on espère sereine et avec des contraintes sanitaires qui à terme s'éloigneront

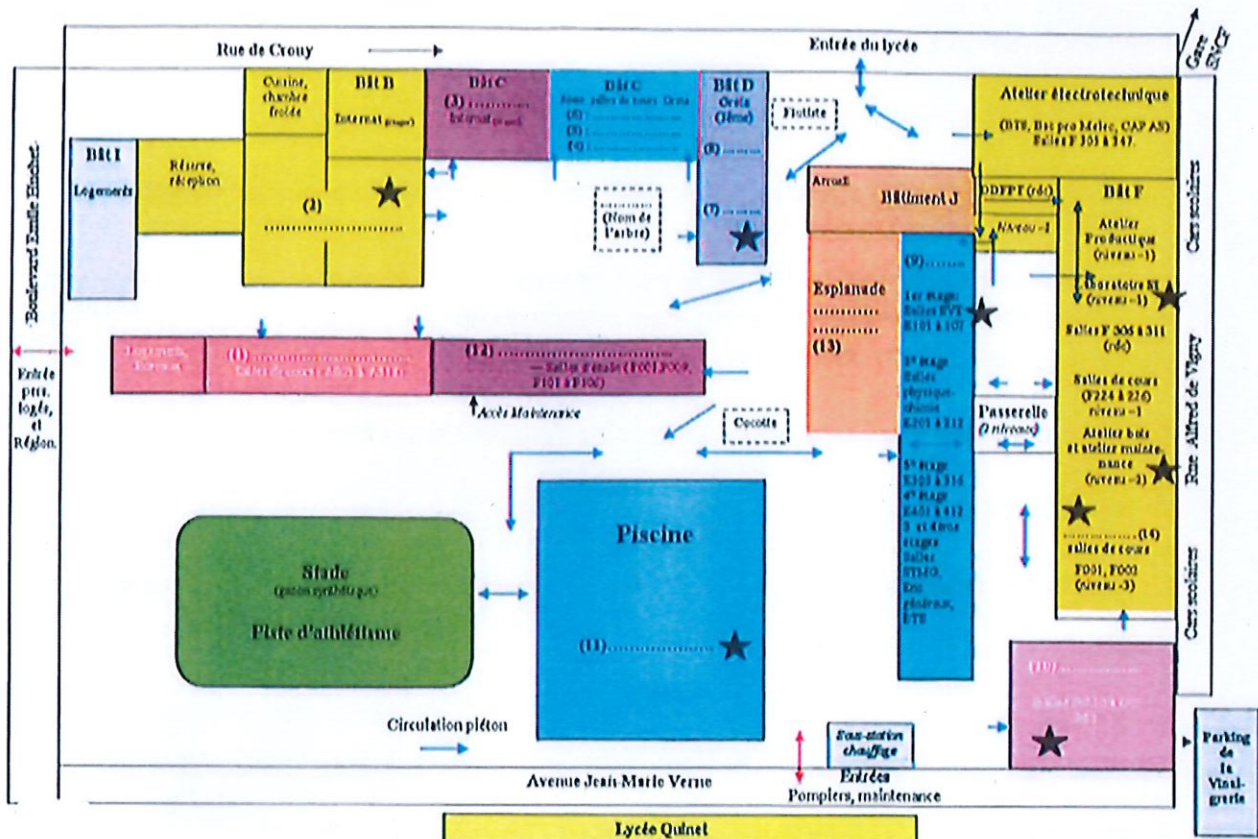
Bon courage

C.Chapuis  
Proviseur

# SOMMAIRE

- Le mot du Proviseur p.2
- Les BTS au Lycée Carriat p.4
- Les droits et devoirs des étudiants p.6
- Le BDE p.8
- Les services pour les étudiants p.9
- Etudier à l'International p.11

## Plan du site



---

# Les BTS au Lycée Carriat

Les 340 étudiants du Lycée Carriat sont répartis dans 8 BTS, certains sous statut scolaire d'autres en Apprentissage.

## BTS industriels

### **BTS BATIMENT (scolaire et apprentissage):**

Le titulaire de ce diplôme est conducteur de chantier. À ce titre, il assure l'interface entre le chantier, les fournisseurs et la hiérarchie de l'entreprise. Il trouve sa place dans les entreprises de construction neuve ou de réhabilitation. Ses activités se répartissent entre les études techniques et de prix, la préparation, la conduite et la gestion de chantier à travers des tâches administratives, techniques, économiques et de communication.

### **BTS CPI (scolaire):**

Le titulaire du BTS Conception des Produits Industriels (CPI) travaille en collaboration avec des spécialistes des domaines de la motorisation, des automatismes, de l'énergie, des procédés de transformation au sein d'une équipe de conception animée par un chef de projet.

Il intervient essentiellement au début de la chaîne de conception et de réalisation d'un produit (relations avec le client, conceptions préliminaire et détaillée et pré industrialisation en relation directe avec les spécialistes de production).

### **BTS CPRP (scolaire) :**

Le titulaire du BTS Conception des processus de réalisation de produits (CPRP) est un spécialiste des procédés de production par enlèvement ou addition de matières. Concepteur des processus qui y sont associés, il intervient tout au long de la chaîne d'obtention (définition - industrialisation - réalisation, assemblage et contrôle) des éléments mécaniques constituant les sous-ensembles industriels, qu'il s'agisse de biens de consommation pour le grand public, de biens d'équipement pour les entreprises, d'outillages spécialisés ou d'ensembles mécaniques à haute valeur ajoutée.

### **BTS ELEC (scolaire) :**

Le BTS électrotechnique forme des spécialistes de l'étude, de la mise en oeuvre, de l'utilisation et de la maintenance des équipements électriques. Ces équipements, de plus en plus sophistiqués en raison de l'évolution des technologies de l'informatique et de l'électronique, peuvent faire intervenir des procédés d'hydraulique, de pneumatique, d'optique...

---

# BTS tertiaires

## **BTS CG (scolaire):**

Le titulaire du BTS Comptabilité Gestion (CG) est un technicien supérieur comptable. Il peut travailler dans un cabinet comptable, au sein du service comptabilité d'une entreprise, dans une banque, une société d'assurances ou une administration.

Son activité consiste à traduire de manière comptable toutes les opérations commerciales ou financières et à établir les documents correspondants. Il analyse également les informations dont il dispose pour préparer les décisions de gestion. Il connaît le matériel et les logiciels spécialisés ; il est capable de participer aux projets informatiques de son service.

## **BTS MCO (scolaire):**

Le titulaire du BTS Management Commercial Opérationnel (MCO) est formé pour prendre la responsabilité d'une unité commerciale de petite taille ou d'une partie de structure plus importante (boutique, supermarché, agence commerciale, site Internet marchand...). Dans ce cadre, il remplit les missions suivantes : management de l'équipe, gestion opérationnelle de l'unité commerciale, gestion de la relation client, animation et dynamisation de l'offre. En fonction de la taille de l'entreprise, il peut être chef de rayon, directeur adjoint de magasin, animateur des ventes, chargé de clientèle, conseiller commercial, vendeur-conseil, téléconseiller, responsable e-commerce, responsable d'agence, manageur de caisses, chef des ventes, etc.

## **BTS NDRC (apprentissage):**

Le titulaire du BTS Négociateur et Digitalisation de la Relation Client (NDRC) est un commercial généraliste expert de la relation client considérée sous toutes ses formes (en présentiel, à distance, e-relation) et dans toute sa complexité. Il communique et négocie avec les clients, exploite et partage les informations, organise et planifie l'activité, met en œuvre la politique commerciale. Il contribue ainsi à la croissance du chiffre d'affaires de l'entreprise. Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, il doit maîtriser les nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, forums, blogs,..). Il peut devenir technico-commercial, animateur commercial site e-commerce, chargé d'affaires ou de clientèle, vendeur, responsable d'équipe, représentant, responsable de secteur, responsable e-commerce, superviseur.

## **BTS SIO (scolaire):**

Le titulaire du BTS Services informatique aux Organisations (SIO) est capable de répondre aux attentes des utilisateurs en assurant la disponibilité des services informatiques existants ; il est aussi en mesure de prendre en compte les besoins informatiques dans l'entreprise et d'accompagner la transformation numérique des services informatiques, tout en maintenant son employabilité. Il acquiert ainsi les compétences pour gérer le patrimoine informatique, répondre aux incidents, développer la présence de l'entreprise sur le Web, organiser son propre développement professionnel. Les étudiants se spécialisent soit en SLAM (solutions logicielles et applications métiers) soit en SISR (solutions d'infrastructure, systèmes et réseaux).

---

# Les droits et devoirs des étudiants

**Le règlement intérieur du Lycée, remis à chaque étudiant à la rentrée, s'applique en BTS.**

Le Lycée Carriat est une communauté de personnes régie par des règles définissant les droits et devoirs de chacun. Au titre du service public d'éducation, l'organisation du lycée repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'établissement : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité.

Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et ses convictions, au respect de l'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré.

Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Ces principes inspirent ce règlement intérieur, tout comme ceux relatifs aux droits de l'enfant institués par la Convention Internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée par la France.

## Vos représentants au Lycée

Dans chaque classe de BTS, 2 délégués titulaires seront élus au cours de la 7ème semaine.

Ces délégués vous représenteront au conseil de classe, auprès de la Direction...

Les délégués de classe élisent un représentant au Conseil d'Administration du Lycée.

## Le PASS REGION obligatoire

Le PASS REGION sert de carte d'entrée au Lycée et au self. La carte est à commander sur le site de la Région. Elle donne droit à des avantages financiers (voir le site internet).

## Focus sur l'assiduité étudiante

**L'assiduité dans l'enseignement supérieur est l'une des clés de la réussite pour tous les étudiants.**

Tous les étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours et activités relevant de leur formation. Les règles encadrant ces obligations d'inscription et d'assiduité dans l'enseignement supérieur ont été précisées dans un **arrêté du 30 juillet 2019**. Ainsi, en tant qu'étudiant, vous devez :

- **Assister aux cours :**

- Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques
- Enseignements à distance
- Enseignements mobilisant les outils numériques
- Stages obligatoires
- Travaux autour de projets individuels ou collectifs

**Si vous ne pouvez pas assister à certains cours, vous devez impérativement justifier vos absences auprès de la vie scolaire (au moyen du carnet de liaison et d'un certificat médical).**

- **Vous présenter aux examens**

Vous devez bien sûr vous rendre aux examens et aux concours correspondant à vos études.

**A chaque fin de trimestre, une commission assiduité sera réunie au Lycée.**

**En fonction du nombre d'heures d'absences injustifiées, cette commission sera habilitée à exclure de la formation les étudiants qui ne respectent pas leurs obligations.**

---

## **IMPORTANT : Droits et devoirs des étudiants boursiers de l'enseignement supérieur**

En tant qu'étudiant titulaire d'une bourse sur critères sociaux, vous avez le statut de boursier de l'enseignement supérieur. À ce titre, vous avez des droits, mais également des obligations.

### **Quels sont vos droits ?**

En tant qu'étudiant boursier de l'enseignement supérieur, en plus de l'aide financière, vous bénéficiez de :

- l'exonération des droits d'inscription dans votre établissement
- l'exonération de la CVEC, la Contribution de vie étudiante et de campus
- des repas à 1€ dans les restaurants universitaires du Crous

### **Quelles sont vos obligations ?**

En tant qu'étudiant boursier de l'enseignement supérieur vous êtes soumis aux obligations suivantes...

- Vous inscrire pédagogiquement et être assidu
- Vous présenter aux examens et concours
- Étudier à temps plein

En tant que boursier, vous devez consacrer la majeure partie de votre temps à vos études. En effet, l'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur est destinée à permettre la poursuite de vos études.

### **Assiduité**

Si vous avez des absences, elles doivent être justifiées et cela auprès du service scolarité de votre établissement.

**Le Lycée est dans l'obligation de transmettre ensuite les listes d'étudiants non assidus au Crous qui suspend le versement de la bourse et/ou vous demande un remboursement.**

Attention, le Crous n'est pas compétent pour traiter les justificatifs. Les absences se justifient **IMPÉRATIVEMENT** auprès de la vie scolaire du Lycée.

### **Job étudiant & bourse**

Il vous est tout à fait possible d'avoir un job étudiant pendant vos études ou les vacances d'été.

**Il faut néanmoins respecter 2 conditions :**

- 1/ Être assidu : votre bourse vous est versée en fonction de votre assiduité. Veillez à ne pas avoir d'absences non justifiées selon les conditions mise en place par votre établissement.
- 2/ Ne pas vous inscrire à Pôle emploi : le statut de demandeur d'emploi est incompatible avec la bourse sur critères sociaux. Par conséquent, si vous êtes inscrit à Pôle Emploi et souhaitez demander la bourse, vous serez tenu de procéder à votre radiation auprès de votre conseiller Pôle emploi, en nous fournissant l'attestation de radiation.

Attention : Le non-respect de l'une de ces obligations entraîne systématiquement la suspension de la bourse ainsi que dans certaines situations le versement des sommes déjà versées.

---

# Le BDE du Lycée Carriat

Le Bureau des Etudiants, est une association régie par la loi de 1901 qui est gérée par un bureau d'étudiants du lycée. Elle est encadrée par des personnels du lycée (référentes : Mmes Vellay et Guillemot).

Le BDE aide au financement des projets des étudiants, comme l'aménagement de la salle de détente et de restauration réservée aux étudiants.

Il peut organiser une journée d'intégration, une soirée des étudiants, aider à organiser des tournois sportifs en lien avec l'Association Sportive du lycée...

## Les membres élus du BDE

Président

Dimitri ATIN

ST2BAT



Trésorière

Sema GOZUBUYUK

ST2CG



Vice-Trésorière

Melisa KOZAN

ST2CG



Une souscription de 10 euros est demandée pour adhérer. C'est la seule source de financement de l'association.

La vie étudiante au Lycée Carriat dépend de chacun d'entre vous : Rejoignez le bureau et investissez-vous dans le BDE !

Pour toute nouvelle adhésion ou information, contactez Mme VELLAY, CPE en charge du BDE.



---

# Les services pour les étudiants

## Au sein du Lycée

Les personnels du Lycée accueillent élèves et étudiants :

- La vie scolaire
- Le Centre de Documentation et d'Information (C.D.I.)
- L'infirmier
- L'assistante sociale
- Les conseillères d'orientation Psychologues

...

### Le sport :

L'Association Sportive est ouverte aux étudiants. Ils peuvent pratiquer une activité sportive encadrée au sein du Lycée, moyennant une adhésion à l'AS (voir l'affichage en vie scolaire : activités et créneaux horaires).

## Dans Bourg-en-Bresse

### SPORT ET CULTURE

En plus des nombreuses offres sportives et culturelles dans le bassin burgien, les étudiants du Campus (Lyon 1 et Lyon 3) bénéficient d'un accès au sport et à la culture à travers des activités proposées.

Cinq ateliers culturels et plus d'une vingtaine d'activités sportives sont proposés !

Un partenariat est envisageable mais à construire !

Si vous souhaitez participer à cette mise en place, contacter Mme Guillemot, Proviseure Adjointe en charge des BTS.

### PAEJ01

Le Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes de l'ADSEA 01 accompagne élèves et étudiants pour prévenir d'éventuelles conduites à risque, informer, orienter si besoin vers les professionnels et dispositifs existants.

Pour toute question, vous pouvez leur écrire à l'adresse mail suivante : [paej01@sauvegarde01.fr](mailto:paej01@sauvegarde01.fr)



# CROUS DE LYON

## Résidence CROUS



### Résidence Bourg en Bresse

31 Boulevard Jules Ferry

01 000 Bourg en Bresse

Tél. : 04.78.93.34.21

[residence.bourg@crous-lyon.fr](mailto:residence.bourg@crous-lyon.fr)

## Restaurant

Le Crous de Lyon garantit une offre au tarif étudiant dans divers restaurants agréés. En accord avec les établissements d'accueil, les étudiants ont accès à un repas complet au tarif social. Comme l'a annoncé le Président de la République le 21 janvier dernier, tous les étudiants, boursiers ou non, pourront bénéficier de 2 repas par jour à emporter au tarif de 1 € chacun.

A Bourg-en-Bresse, 2 restaurants sont agréés :

- Restaurant municipal C. Bachet
- Centre Hospitalier de Fleyriat

## Les sites nationaux

# Vos sites

[MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) ↗

[campusfrance.org](https://campusfrance.org) ↗

[onisep.fr](https://onisep.fr) ↗

[pepite-france.fr](https://pepite-france.fr) ↗

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) ↗

[esr.gouv.fr](https://esr.gouv.fr) ↗

[jeunes.gouv.fr](https://jeunes.gouv.fr) ↗

# Etudier à l'International

Seul ou avec le soutien de l'établissement, de quelques semaines à plusieurs mois, dans un pays européen ou à l'autre bout du monde, en tant qu'étudiant ou apprenti, il existe de nombreuses solutions offertes aux jeunes pour partir étudier ou se former à l'étranger. Cette expérience est source de connaissances académiques, le jeune suit des cours dans le pays hôte et peut aller jusqu'à valider son année par l'obtention d'un diplôme. Mais ce séjour est aussi source de compétences sociales et culturelles importantes : faculté d'adaptation à un environnement nouveau, découverte d'une culture, pratique d'une langue étrangère.

## En BTS MCO :

L'option "Parcours de Professionnalisation à l'Étranger" qui offre la possibilité de réaliser un stage de 9 semaines à l'étranger en deuxième année est proposée en BTS MCO.

Ces stages peuvent être financés par le programme Erasmus+ auquel nous adhérons et une Bourse Régionale de Mobilité Internationale proposée par la Région.

Merci de prendre 2 minutes et de laisser votre avis sur ce livret afin que l'on puisse l'améliorer l'année prochaine !

